Décision 11-D-01 du 18 janvier 2011

relative à des pratiques relevées dans le secteur de la manutention portuaire à La Réunion

Posted on: 18 janvier 2011 | Secteur(s) :

BTP

OUTRE-MER

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Autorité de la concurrence (auto saisine)
Dispositif(s)	Injonction de publication Pratique établie Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)	Société d'acconage et de manutention de la Réunion (SAMR), SGM Manutention, Société de manutention et de consignation maritime (Somacom), Syndicat des entreprises de manutention portuaire de La Réunion (SEMPR)

Lire

le texte intégral de la décision
769.49 Ko

le communiqué de presse